

Mairie de Les Vallées de la Vanne

Chigy – Theil sur Vanne - Vareilles

5 route du miroir - Theil sur Vanne

89320 LES VALLEES DE LA VANNE

Tél : 03 73 74 95 80

mairie@les-vallees-de-la-vanne.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 février 2017

Extraits du procès-verbal consultable en mairie

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 2 février 2017, s'est réuni sous la présidence de Bernard Romieux

Présents : Bernard ROMIEUX, Bernard COQUILLE, Luc MAUDET, Francis HUVER, Magalie THEROUE, Florent MIGNOT, Cyril CHARLES, Patrick MORCEL, Bernard PERRIN-BONNET, Claudine LECLERC, Elisabeth ROGER, Camille BRAULT, Louis BOUCHENY, Jérôme VINCENT, Sylvie MOSIMANN, Sébastien BARRE, Joël CRETTE, Michelle MICHALKOVIC, Maryse BOURGEOIS, Nathalie COLIN, Guy LAMARRE, Marie José MASSON, Bernard DAVOUST

Représentés: Céline LOISON, Gérard TERVILLE, Lysiane LE GOFF, Aline CLEMENT, Jean Marc HAMARD, Mireille GARNIER,

Excusés: Cédric CORNAIRE, Ludovic DUVEAU, Lionel LANGUILLAT, Marie-Laure CABOURDIN

23 conseillers présents, 6 conseillers représentés, 4 conseillers excusés.

Secrétaire de séance : Elisabeth ROGER

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité, sans observation particulière.

Achat et travaux sur le terrain ATR (DE_2017_1).

Monsieur le maire précise la décomposition du coût de l'achat et de l'aménagement du terrain route du tournebride à Theil :

- Achat du terrain	100 000 €
- Frais notariés estimés :	1 800 €
- Travaux sur devis :	32 844 € HT
- Total des dépenses HT :	134 644 €

Les conseillers valident ce projet à l'unanimité

Nouveaux statuts SMAEP (DE_2017_2).

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les nouveaux statuts du nouveau Syndicat Mixte d'adduction d'Eau Potable Sens Nord-est/Source des Salles.

SDEY- extension alimentation électrique route des Sièges à Chigy (DE_2017_3) et (DE_2017_5)

Monsieur Luc Maudet, maire délégué de Chigy, présente le projet d'alimentation électrique de la parcelle Meunier route des Sièges. Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de 5 985,26 € et les modalités de financement proposés par le SDEY.

L'amortissement des travaux se fera sur 5 ans.

SDEY- extension alimentation électrique lotissement STENUIT à Chigy (DE_2017_4) et (DE_2017_5)

Monsieur Luc Maudet, maire délégué de Chigy, présente le projet d'alimentation électrique du lotissement STENUIT. Cette alimentation électrique concerne 4 terrains pour le lotissement Stenuit plus 5 terrains avoisinant potentiels. Elle nécessite l'installation d'un transformateur pour renforcer le réseau.

Le coût d'un montant de 60 361,48€ pour la commune sera compensé, partiellement par une TA de zone de 12%.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis et les modalités de financement proposés par le SDEY. L'amortissement des travaux se fera sur 5 ans.

Transports scolaires (DE_2017_6).

Monsieur le Maire fait état du bilan financier du transport scolaire du midi pour l'année 2015-2016 sur le RPI de Theil sur Vanne. Ce transport est à la charge des communes au prorata du nombre d'élèves transportés habitant la commune.

Mairie de Les Vallées de la Vanne

Commune	Nombre d'élèves	prix/élève	Total
NOE	48	189.31	9 086.78
PONT SUR VANNE	10	189.31	1 893.08
LES VALLEES DE LA VANNE	24	189.31	4 543.40
VAUMORT	33	189.31	6 247.16
TOTAL	115		21 770.41

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide ce montant de 21 770,41 € et décide de demander aux communes de Noé, Vaumort et Pont sur Vanne le remboursement des frais les concernant.

RODP (DE_2017_7).

Monsieur le maire rappelle que la commune peut délivrer sur le domaine public des autorisations d'occupation temporaire, précaire, soumises à redevance. (implantation de pylône électrique par exemple)

Le conseil municipal décide, à l'unanimité de donner tout pouvoir au maire pour fixer les montants des redevances d'occupation du domaine public jusqu'à la fin du mandat et encaisser ces redevances sur toute la durée du mandat.

RASED (DE_2017_8).

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la participation communale au RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté) pour l'année 2015/2016 et pour les années à venir. Cette participation se monte à 1,20 € pour la psychologue et 1,20 € pour la rééducatrice par enfant examiné.

Terrain de loisir de Theil (DE_2017_9)

Monsieur le maire rappelle qu'une aire de jeux pour enfants existe à Chigy et à Vareilles.

Dans le cadre de la création du centre de loisir de Theil il est nécessaire de disposer d'un équipement équivalent à Theil. La communauté de communes ne finançant plus les aires de jeu, la commune doit s'impliquer dans ce projet indispensable pour compléter l'offre aux familles.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ces équipements dans la zone située derrière le city stade, pour un montant maximum de 14 000 € HT soit 16 800 € TTC

Chaudière du café de Chigy (DE_2017_10) et (DE_2017_11)

Monsieur Luc Maudet, maire délégué de Chigy, fait état de la détérioration brutale de la chaudière du café de Chigy. Compte tenu du fait que cet incident pouvait entraîner un préjudice financier important pour le locataire, les travaux ont dû être réalisés dans l'urgence.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte le caractère urgent de la situation et accepte le devis de l'entreprise SARL PIAT FRERES pour un montant de 9 736,20 € HT soit 11 683,44 € TTC.

Aménagements bête et zone jachères fleuries à Vareilles

Monsieur le maire propose de disposer les équipements suivants :

Près du bête : une barrière de protection du bête, un banc et une corbeille (coût estimé entre 1 300 et 2 400 € TTC).

Dans la jachère fleurie : une table avec banc, un banc et une corbeille (coût estimé entre 1 300 et 2 400 € TTC).

Le conseil municipal accepte ces aménagements à l'unanimité.

Station d'épuration de Theil

Monsieur le maire fait part de la lettre de la Police de l'Eau du 12 janvier 2017. Cette lettre met en demeure la municipalité d'engager les travaux de construction d'une nouvelle station d'épuration à Theil.

Mairie de Les Vallées de la Vanne

Dans la réunion du 27 janvier en présence de la DDT (police de l'eau), l'Agence de l'eau, l'Agence Technique Départementale (ATD), la SAUR, il a été décidé

- o La mise aux normes de certains équipements
- o la construction d'une station nouvelle pour la fin 2019.

Dans ces conditions la Police de l'Eau a décidé de conditionner sa mise en demeure au respect d'un calendrier précis.

- Avant le 15 février 2017, vote par le conseil municipal de l'adhésion à l'ATD et de la convention avec l'ATD
- Avant le 16 février 2017: diffusion par l'ATD du cahier des charges concernant l'étude du milieu aquatique et l'inspection caméra du réseau route du Miroir
- avant le 15 mars 2017 : transmission par l'ATD du cahier des charges relatif à la mission de maîtrise d'œuvre station d'épuration + réhabilitation du réseau route du miroir.
- pour le 15 mai 2017 : l'ATD communique le résultat de la consultation ci-dessus.

L'étude du milieu aquatique sera effectuée d'avril 2017 à mars 2018.

Le dossier de consultation des entreprises pour la construction de la station d'épuration sera finalisé après cette date.

Travaux à réaliser

- station d'épuration. L'estimation des travaux pour la seule station est de 636 000 € TTC. Ce montant paraît sous-estimé aux conseillers. Des subventions sont possibles (Agence de l'eau à hauteur de 40%, DETR...) Ce projet est prioritaire pour l'agence de l'eau, sa subvention nous est garantie. Le solde sera financé par un emprunt remboursé par la taxe d'assainissement à la charge des seuls habitants utilisant ce réseau d'assainissement de Theil. (habitants de Chigy exclus, logements avec SPANC exclus)
- 31 branchements particuliers sont à refaire (les eaux pluviales se jetant dans le réseau d'assainissement et les eaux usées dans le réseau d'eaux pluviales). La réfection de ces branchements non conformes est à la charge de chaque propriétaire. Une subvention peut être accordée par l'agence de l'eau sous certaines conditions. Une lettre va être envoyée à chaque propriétaire concerné et une réunion sera organisée en mairie pour aider les propriétaires dans ces travaux et pour, éventuellement, les coordonner.
- Le poste de relevage du pont rouge sera équipé d'une télésurveillance. (subvention 30%)

Adhésion et convention avec l'ATD pour la station d'épuration (DE_2017_12) et (DE_2017_13)

Dans le cadre de la construction de la nouvelle station d'épuration de Theil monsieur le maire présente la convention avec l'ATD (Agence Technique Départementale) :

- Frais d'adhésion à l'ATD : 1,20 € par habitant (soit environ 1 320 € pour la commune)
- Coût de la mission Aide à la Maîtrise d'Ouvrage (AMO) couvrant les missions de l'élaboration du dossier de consultation à la réception : 2% d'un montant de travaux estimé à 530 000€ HT (636 000€ TTC) soit 10 600 € HT et 12 720 € TTC. (subvention 50%)

Le conseil municipal accepte l'adhésion à l'ATD et la convention à l'unanimité.

Convention avec l'ATD pour les trottoirs de Vareilles (DE_2017_14)

Dans le cadre de la réfection des trottoirs de Vareilles monsieur le maire fait part de difficultés de négociation avec le conseil départemental pour la réfection de l'enrobé de la rue de l'église. Le Conseil Départemental demande, en effet, à la commune d'étudier cette réfection.

Mairie de Les Vallées de la Vanne

Compte tenu du fait que le projet devient très technique et que l'adhésion à l'ATD a été votée précédemment, monsieur le maire demande l'autorisation de passer une deuxième convention avec l'ATD pour une mission d'Aide à la Maitrise d'Ouvrage (AMO) comme précédemment.
Le conseil municipal accepte la convention à l'unanimité.

Ecoles de la commune (DE_2017_15)

Le 27 janvier l'inspectrice d'académie a fait part de son intention de fermer la classe de Vaumort du RPI de Noé-Theil-Vaumort. (RPI= Regroupement Pédagogique Intercommunal).
Le 2 février les maires de Theil, Vaumort, Noé (en RPI), de Les Clérimois et Villiers Louis (en RPI) de Chigy-Foissy-Les Sièges (en RPI) et de Vareilles (en convention avec Cerisiers) ont été convoqués à la direction d'académie d'Auxerre.

La Directrice d'académie a accepté de revenir sur sa décision de fermer la classe de Vaumort à condition que les enfants de Vareilles soient scolarisés au RPI de Theil à la rentrée 2017-2018. (les classes de Cerisiers sont surchargées, il n'est pas question d'ouvrir la classe demandée par la municipalité et cette nouvelle répartition devrait favoriser la qualité du travail des enfants à Cerisiers)

Monsieur le maire a émis un avis favorable sur le principe, sous réserve de l'accord du conseil municipal et cela

- Pour sauver une classe du RPI de Theil, dont la perte affaiblirait le RPI et donc la commune.
- Par souci de cohérence avec la création de la commune nouvelle.
- Et aussi dans un but financier. La commune subventionne, actuellement, l'école de Cerisiers alors qu'il y a des places libres dans les classes de notre commune. Cela représente une perte sèche pour la commune de 950 € par élève et par an.

A la rentrée scolaire 2017-2018 les transports scolaires desserviraient donc Vareilles-Theil et les transports scolaires vers Cerisiers seraient supprimés.

Des dérogations pourraient être accordées au cas par cas en fonction des critères définis par l'inspection d'académie.

Par 26 voix pour et trois abstentions le conseil municipal donne son accord pour l'inscription à la rentrée 2017-2018 des enfants de Vareilles au RPI de Theil

Ecoles de la commune- suite

A cette réunion du 2 février La direction d'académie a incité fortement les maires des 3 RPI à travailler ensemble afin de signer une convention de ruralité avec l'éducation nationale et la préfecture pour la fin juin 2017. Cette convention engage les trois partis jusqu'en 2020. Elle a pour but :

- De repérer les lieux les plus propices à une mise en réseau concertée d'unités pédagogiques pertinentes
- De conventionner une démarche d'accompagnement des territoires scolaires fragiles sur plusieurs années

Le groupe de pilotage (communes, Education Nationale, Préfecture) doit étudier la fragilité des territoires au regard des critères suivants :

- Caractère rural
- Evolution de la démographie,
- Isolement des communes
- Possibilité de regroupement d'écoles
- Temps de transport pour les élèves
- Adossement possible avec le collège du secteur

Monsieur le maire a précisé lors de cette réunion qu'il lui paraissait très important de rajouter la lutte contre la désertification.

Mairie de Les Vallées de la Vanne

Nous ne pouvons, en effet, parler de ruralité sans aborder le problème de la vie dans nos villages. Nous ne pouvons ignorer que le départ d'une école sonne la mort du village.

Les maires des huit communes concernées se sont engagés à établir les bases de cette convention pour la fin juin 2017. A nous d'être créatif et d'imaginer notre école rurale de demain.

Les modalités de travail, concertation avec les instituteurs et les parents sont encore à définir. L'inspection d'académie doit nous fournir le cadre de notre réflexion.

Questions diverses

Journal : Nathalie Colin fait circuler auprès des conseillers la maquette du journal de la commune à paraître très prochainement.

Centre de loisir : Le questionnaire sur le centre de loisirs a reçu une cinquantaine de réponses favorables. Magalie Théroué est donc chargée d'étudier la réalisation pour la rentrée 2017-2018. (organisation, animation, subvention, coût pour les familles...)

Les assistantes maternelles de Theil s'inquiètent de la répercussion de la création du centre de loisirs sur leur activité. Monsieur le maire pense que la diversité de l'offre pour garder les enfants devrait au contraire consolider le travail des assistantes maternelles. Une réunion de concertation sera organisée avec toutes les assistantes maternelles pour les intégrer dans la réflexion du projet d'ici deux mois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h 40.

Toutes les personnes désireuses de recevoir les informations de la commune peuvent donner leur adresse mail en mairie ou la communiquer à l'adresse suivante : mairie@les-vallees-de-la-vanne.fr



Le procès-verbal intégral est consultable dans chaque mairie ou à l'adresse internet suivante : <http://www.les-vallees-de-la-vanne.fr/viemunicipale.html>